

Motion place des retraité.es.

Confrontés à des stratégies politiques d'ostracisation et de fragilisation de leurs droits et acquis sociaux, les retraité.es revendiquent leur place dans une société de justice sociale.

La France compte environ 18 millions de retraité.es, avec une espérance de vie de plus de 80 ans. Mais si à 65 ans l'espérance de vie en bonne santé est de 11,8 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes (DRESS 22/01/2026), elle n'est toujours à la naissance que de 64,6 ans pour les femmes et de 63,7 ans pour les hommes (données 2023), ce qui souligne les inégalités en fonction des catégories socio-professionnelles. D'un point de vue démographique, le vieillissement de la société s'accroît. Mais il est également lié au rétrécissement de la base de la pyramide des âges vu la diminution générale des naissances. En France, l'indice conjoncturel de fécondité (1,56 enfant par femme en 2025, contre 2,02 en 2010) est le plus bas depuis la première guerre mondiale. Ces constats, instrumentalisés pour opposer les générations, doivent être relativisés : la descendance finale (nombre d'enfants par femme d'une même génération) reste voisine de 2 enfants.

Il est nécessaire pour garantir le dynamisme et la cohésion de la société française de mettre fin aux oppositions « jeunes-vieux », « actifs-retraités », de combattre une ségrégation par l'âgisme et de privilégier la solidarité intergénérationnelle.

Il faut pour cela une juste répartition des richesses, des choix politiques et sociaux qui aident les jeunes générations et adaptent la société au vieillissement de la population. La FGR-FP rappelle son exigence d'une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle exprime son indignation face à un système social au service des plus riches qui met en difficulté trop de jeunes et de personnes âgées pour se nourrir, se loger, se soigner... Elle exige le développement de politiques publiques à tous les âges de la vie, la prise en charge de la fin de vie dans la dignité et un service public national de l'autonomie.

Or, la Loi du 8 avril 2024 sur le « bien-vieillir » ne répond pas aux besoins nécessaires pour adapter la société au vieillissement de la population. Le secteur de l'autonomie reste, par décisions politiques, privé d'une loi de programmation financière sur le grand âge toujours refusée. Ce choix idéologique confirme le désengagement de l'Etat pour permettre au privé lucratif de prospérer aussi bien dans l'aide à domicile qu'en établissement. La FGR-FP revendique une loi de programmation pluriannuelle fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins.

La volonté politique de réduire les problématiques concernant les retraité.es aux seules questions de santé et de dépendance instrumentalise «le coût de la vieillesse» pour remettre en cause les droits conquis des retraité.es et occulter leur rôle dans la société.

La FGR-FP réaffirme que la retraite relève d'un statut de travailleur ayant versé des cotisations et donc ayant acquis des droits dans notre système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit conquis lié à un statut professionnel. C'est un «traitement» continué fondé sur la carrière. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur le salaire moyen et s'oppose à la mise en place de tout système qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement. Chaque droit conquis par les retraité.es participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration dans le quotidien des retraité.es profite ainsi à l'ensemble de la population.

Par ailleurs, même s'ils n'ont pas à justifier leur existence par leur activité, les retraité.es ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Très souvent engagés dans le bénévolat, ils ou elles occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, scientifique, syndicale et politique. Or, malgré une recommandation de l'ONU et la publication d'une procédure d'analyse du bénévolat par l'OIT, les institutions ne prennent toujours pas en compte leur contribution au PIB.

Pour la FGR-FP, le rôle de la personne retraitée, créatrice de lien social, passeuse de mémoire et d'expérience, de savoirs et de compétences, doit être affirmé, reconnu et valorisé comme celui d'un citoyen à part entière.

La citoyenneté des retraité.es ne peut pas se limiter au seul bulletin de vote. Des retraité.es assurent de nombreuses responsabilités publiques qui doivent être reconnues là où les actifs ne sont pas en mesure d'exercer un mandat d'élu.e. Les retraité.es contribuent ainsi grandement au fonctionnement de la démocratie locale alors qu'à l'opposé, elles et ils se retrouvent exclu.es de la possibilité d'être élu.es dans certaines structures associatives ou mutualistes. La FGR-FP revendique que la citoyenneté puisse s'exercer partout sans limite d'âge. **Par la poursuite de leur engagement syndical, associatif et leurs mobilisations, ils et elles améliorent la vie non seulement des retraité.es mais de tous les citoyens et citoyennes et agissent pour construire une société garante d'une justice sociale et fiscale.**

La FGR-FP proteste contre les discriminations et l'exacerbation des propos âgistes. Les retraité.es ne sont ni « privilégié.es » ni « égoïstes ». Comme le reste de la population, ils expriment des aspirations générales : respect de la démocratie et de l'État de droit, meilleure et juste répartition des richesses, politique concrète pour la bifurcation écologique*. Ils expriment des besoins communs à toute la population : pouvoir d'achat, maintien et développement des services publics, logement, transport, culture, accès aux soins, prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale des soins prescrits. Ils expriment aussi des besoins de santé publique comme la prise en charge de la perte d'autonomie à tout âge, et des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population.

Ils refusent la dématérialisation généralisée, vecteur d'exclusion sociale et de renonciation aux droits, et revendiquent le maintien partout des guichets ou d'un accueil physique avec les moyens humains et techniques nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

Quant aux femmes retraitées, précarisées par les inégalités antérieures de salaires et de carrières entre femmes et hommes, elles subissent encore violences sexistes et sexuelles invisibilisées et difficultés d'accès à la santé par la fin de la prévention au-delà d'un certain âge. La FGR-FP, aux côtés des organisations syndicales et des collectifs féministes avec lesquels elle travaille, dénonce et combat ces inégalités.

Face à l'augmentation de la dette de la France depuis 2017 de 1043 milliards d'euros (chiffre 2025), les retraité.es, sont faussement désigné.es comme responsables par des politiques et des médias. Ils et elles, dont **11 %**d'entre eux vivent au-dessous du seuil de pauvreté, « coûteraient cher à la collectivité et devraient contribuer plus que les actifs à la réduction de la dette ». La FGR-FP dénonce les offensives tous azimuts sur les pensions (abattement de 10 %, refus de l'indexation, taux CSG, réversion...).

Par leurs mobilisations collectives, les retraité.es de la FGR-FP ont pris leur place dans le mouvement social au sein du Pôle des Retraités et principalement dans le groupement unitaire de 9 organisations syndicales et associatives, dit « Groupe des 9 ».

La FGR-FP revendique sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraité.es. Elle revendique au niveau national la création d'un secrétariat d'État rattaché au premier ministre, qui permette aux retraité.es relevant des différents ministères, à travers leurs

organisations syndicales et associations représentatives, de négocier l'évolution de leurs conditions de vie et notamment de leurs pensions.

Attentifs et solidaires, les retraité.es continueront à se battre pour une société qui réponde aux aspirations et aux besoins de toutes et de tous quels que soient l'âge et la situation. Affirmant par « le Manifeste des retraité.es » leur statut social, ils et elles continueront à s'engager dans la construction du vivre ensemble.